

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS PROVISOIRES

**COMPAGNIE INTERNATIONALE DE LEASING
-CIL-**

Siège social : 16, avenue Jean Jaurès

La Compagnie Internationale de Leasing –CIL- publie ci-dessous, ses états financiers provisoires arrêtés au 31 décembre 2003 accompagnés de l'avis du commissaire aux comptes la Société FINOR sur les résultats provisoires.

BILAN DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2003

(Exprimé en dinar tunisien)

ACTIFS	Notes	31 Décembre	
		2003	2002
ACTIFS NON COURANTS			
Immobilisations incorporelles		33 552	30931
Moins : amortissements		(21 494)	(10 310)
	3	12 058	20 621
Immobilisations utilisées par la société		7 914 981	4 651 971
Moins : amortissements		(956 788)	(597 649)
	4	6 958 193	4 054 322
Immobilisations destinées à la location		312 106 575	287 751 659
Moins : amortissements et provisions		(163 441 952)	(133 197 747)
	5	148 664 623	154 553 912
Immobilisations financières		2 043 952	4 400 647
Moins : provisions		(200 000)	
	6	1 843 952	4 400 647
Total des actifs immobilisés		157 478 826	163 029 502
Autres actifs non courants	7	274 181	262 193
TOTAL DES ACTIFS NON COURANTS		157 753 007	163 291 695
ACTIFS COURANTS			
Clients et comptes rattachés		19 009 144	17 821 464
Moins : provisions et produits réservés		(11 429 256)	(9 121 289)
	8	7 579 888	8 700 175
Autres actifs courants	9	1 759 083	1 143 051
Placements et autres actifs financiers	10	490 896	102 449
Liquidités et équivalents de liquidités	11	2 813 788	1 228 628
TOTAL DES ACTIFS COURANTS		12 643 655	11 174 303
TOTAL DES ACTIFS		170 396 662	174 465 998

CAPITAUX PROPRES & PASSIFS	Notes	31 Décembre	
		2003	2002
CAPITAUX PROPRES			
Capital social		10 000 000	10 000 000
Réserves		9 541 996	8 365 495
Résultats reportés		440 563	978 852
Actions propres		(141 100)	(93 555)
Total des capitaux propres avant résultat de l'exercice		19 841 459	19 250 792
Résultat de la période		1 755 540	2 223 109
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES AVANT AFFECTATION	12	21 596 999	21 473 901
PASSIFS			
PASSIFS NON COURANTS			
Emprunts	13	71 154 003	64 856 299
Autres passifs financiers	14	4 230 931	3 310 837

CIL-(Suite)-

Provisions	15	<u>305 847</u>	<u>305 847</u>
TOTAL DES PASSIFS NON COURANTS		<u>75 690 781</u>	<u>68 472 983</u>
PASSIFS COURANTS			
Fournisseurs et comptes rattachés	16	5 511 553	2 473 671
Autres passifs courants	17	4 723 064	5 504 069
Concours bancaires et autres passifs financiers	18	<u>62 874 265</u>	<u>76 541 374</u>
TOTAL DES PASSIFS COURANTS		<u>73 108 882</u>	<u>84 519 114</u>
TOTAL DES PASSIFS		<u>148 799 663</u>	<u>152 992 097</u>
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DES PASSIFS		<u>170 396 662</u>	<u>174 465 998</u>

ETAT DE RESULTAT (exprimé en dinar tunisien)

	Notes	31 DECEMBRE	
		<u>2003</u>	<u>2002</u>
PRODUITS D'EXPLOITATION			
Revenus bruts de leasing		70 500 324	72 814 784
Autres produits		1 407 384	958 011
Variation des produits réservés		(605 390)	(979 098)
Dotations aux amortissements des immobilisations en location		<u>(54 005 802)</u>	<u>(55 323 669)</u>
Total des produits d'exploitation	19	<u>17 296 516</u>	<u>17 470 028</u>
CHARGES FINANCIERES NETTES	20	(9 891 613)	(9 957 414)
PRODUITS DES PLACEMENTS	21	<u>338 663</u>	<u>333 926</u>
PRODUITS NETS		<u>7 743 566</u>	<u>7 846 540</u>
CHARGES D'EXPLOITATION			
Charges de personnel	22	1 472 633	1 281 462
Autres charges d'exploitation	23	752 749	697 727
Dotations aux amortissements	24	436 073	351 967
Dotations nettes aux provisions et résultat des créances radiées	25	2 682 207	2 934 407
Dotations aux autres provisions	6	<u>200 000</u>	<u>0</u>
Total des charges d'exploitation		<u>5 543 662</u>	<u>5 265 563</u>
RESULTAT D'EXPLOITATION		<u>2 199 904</u>	<u>2 580 977</u>
Autres gains ordinaires	26	50 245	247 042
Autres pertes ordinaires	27	<u>(19 641)</u>	<u>(98 855)</u>
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES AVANT IMPOT		<u>2 230 508</u>	<u>2 729 164</u>
Reprise sur provisions pour impôts différés		0	142 209
Impôts sur les bénéfices	28	<u>(474 968)</u>	<u>(648 264)</u>
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES APRES IMPOT		<u>1 755 540</u>	<u>2 223 109</u>

ETAT DE FLUX DE TRESORERIE

(exprimé en dinar tunisien)

	<u>Notes</u>	<u>2003</u>	<u>2002</u>
Flux de trésorerie liés à l'exploitation			
Encaissements reçus des clients	29	82 180 200	78 236 595
Sommes versés aux fournisseurs et au personnel	30	(2 330 401)	(1 889 221)
Intérêts payés	31	(9 926 130)	(10 046 307)
Impôts et taxes payés	32	(5 280 349)	(3 796 579)
Autres flux liés à l'exploitation	38	<u>(8 302 224)</u>	<u>20 391 530</u>
Flux de trésorerie provenant de (affectés à) l'exploitation		<u>56 341 096</u>	<u>82 896 018</u>
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement			
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	33	(61 671 557)	(94 483 695)
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles	34	6 503 800	5 883 689
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations financières	35	(785 141)	(71 076)
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations financières	36	<u>3 177 659</u>	<u>89 412</u>
Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités d'investissement		<u>(52 775 239)</u>	<u>(88 581 670)</u>
Décaissements suite au rachat des actions propres	12	(47 545)	(93 555)
Dividendes et autres distributions	37	(1 403 146)	(1 318 431)
Encaissements provenant des emprunts	13	27 000 000	30 000 000
Remboursement d'emprunts	13	<u>(27 420 116)</u>	<u>(25 658 844)</u>
Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités de financement		<u>(1870 807)</u>	<u>2 929 170</u>
Flux de trésorerie liés aux activités de placement			
		<u>1 695 050</u>	<u>(2756 482)</u>
Variation de trésorerie			
Trésorerie au début de l'exercice		1 118 738	3 875 220
Trésorerie à la clôture de l'exercice		2 813 788	1 118 738

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

NOTE 1 : PRESENTATION DE LA SOCIETE

La Compagnie Internationale de Leasing « C.I.L » est une société anonyme de droit tunisien constituée le 22 Octobre 1992 avec un capital initial de D : 5.000.000 divisé en 500.000 actions de D : 10 chacune.

L'assemblée générale extraordinaire du 11 Avril 1995 a décidé de porter le capital à D : 7.500.000 par la création de 250.000 actions nouvelles de D : 10 chacune totalement souscrites et libérées en numéraires.

L'assemblée générale extraordinaire du 02 Août 2001 a décidé de porter le capital à D : 10.000.000 par la création de 250.000 actions nouvelles de D : 10 de valeur nominale, émises avec une prime d'émission de D : 9.

La société a pour objet principal d'effectuer des opérations de leasing portant sur des biens à usage industriel ou professionnel. L'activité de la société est régie par les lois n° 2001-65 du 10 Juillet 2001 relative aux établissements de crédit et n° 94-89 du 26 Juillet 1994 relative au leasing. Sur le plan fiscal, la société est soumise aux règles de droit commun. Jusqu'au 31 Décembre 1999, la société était autorisée à appliquer aussi bien l'amortissement accéléré que l'amortissement dégressif pour les biens d'équipement exploités sous forme de leasing. De même, la durée d'amortissement autorisée pour le leasing immobilier était la durée du bail.

A partir du 1^{er} Janvier 2000, les amortissements financiers relatifs aux équipements, matériels et immeubles objets de contrats de leasing sont admis en déduction pour la détermination du bénéfice imposable et ce, en vertu des dispositions de la loi de finances n°2000-98 du 25 Décembre 2000.

CIL-(Suite)-

Par ailleurs, et depuis 1996, les dispositions du paragraphe I de l'article 48 du code de l'IRPP et de l'IS sont applicables aux sociétés de leasing. Ainsi le taux des provisions déductibles est relevé à 75% au titre des bénéfices réalisés à compter de 2002 jusqu'à l'an 2006 (Article 16 de la loi n° 2001-123 du 28 décembre 2001).

NOTE 2 : PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont établis conformément aux dispositions du système comptable des entreprises, à l'exception de la convention de la prééminence du fond sur la forme.

Les principes comptables les plus significatifs retenus pour la préparation des états financiers se résument comme suit :

2-1 : Immobilisations exploitées par la société

Les immobilisations corporelles et incorporelles exploitées par la société figurent aux actifs pour leur coût d'acquisition et sont amorties sur leur durée de vie estimée selon le mode linéaire, sauf en ce qui concerne le matériel informatique pour lequel il a été pratiqué l'amortissement dégressif.

Les taux retenus sont les suivants :

- Logiciels	3 ans	33,3%
- Immeubles	20 ans	5,0%
- Matériel de transport	5 ans	20,0%
- Mobilier et matériel de bureau	10 ans	10,0%
- Matériel informatique	7 ans	37,5%
- Installations générales	10 ans	10,0%

2-2 : Immobilisations destinées à la location

Les immobilisations destinées à la location sont les biens acquis par la société et donnés en location pour une durée qui varie entre trois et dix ans. Elles sont de ce fait enregistrées aux actifs du bilan pour leur coût d'acquisition et durant toute la durée du bail. A la fin de cette durée, le locataire aura la possibilité d'acheter le bien et en devenir propriétaire et ce, pour une valeur résiduelle qui varie entre 1%0 et 5% de la valeur d'origine.

Les opérations de leasing portent sur des biens mobiliers (équipements, matériel roulant...) et immobiliers (terrains et constructions).

Tous les biens donnés en location sont couverts par une police d'assurance.

Il est à signaler que le bien donné en location demeure, pendant toute la durée du bail, la propriété de la société, ce qui exclut toute possibilité pour le locataire de le vendre ou de le nantir.

Le mode d'amortissement appliqué pour ces immobilisations est l'amortissement progressif sur la durée du bail. Selon cette méthode, l'amortissement du bien est calculé en fonction de la portion de capital incluse dans chaque loyer échu.

Par ailleurs, certains contrats peuvent faire l'objet d'avenants tendant soit à réviser les loyers et proroger la durée du contrat, soit à décaler pour une période les loyers.

2-3 : Emprunts

Le principal des emprunts obtenus est comptabilisé, pour la partie débloquée au passif du bilan sous la rubrique des passifs non courants. La partie à échoir dans un délai inférieur à une année est reclassée parmi les passifs courants.

Les dettes libellées en monnaies étrangères sont converties en dinars, selon le taux de change du déblocage. Le taux de change étant couvert.

2 -4 : Politique de provisions

La société constitue annuellement une provision globale égale à 1% de l'encours financier net et ce, indépendamment des risques spécifiques et identifiés.

Parallèlement, les normes de division, de couverture des risques et de suivi des engagements objet de la circulaire n° 91-24 émise par la Banque Centrale de Tunisie le 17 Décembre 1991 sont appliquées.

Dans le cas où le montant de la provision résultant de l'application de la circulaire est inférieur à celui calculé en référence à l'encours du loyer; l'excédent est porté au passif du bilan sous la rubrique des provisions pour risques.

Dans le cas contraire, l'écart dégagé est prélevé sur la provision inscrite au passif du bilan et en cas d'insuffisance il est procédé à la dotation d'une provision complémentaire.

CIL-(Suite)-

Les provisions résultant de l'application de la circulaire sont déterminées, en appliquant les taux de provision par classe sur les risques bruts diminués de l'évaluation correspondante des garanties détenues sur les clients et de la valeur du bien en leasing.

2-4-1 Les classes sont au nombre de 5 :

Minimum de provision
A appliquer par classe

. A : Actifs courants	-
. B1 : Actifs nécessitant un suivi particulier	-
. B2 : Actifs incertains	20%
. B3 : Actifs préoccupants	50%
. B4 : Actifs compromis	100%

Les classes ont été définies par la Banque Centrale de Tunisie de la manière suivante :

A- Actifs courants : Actifs dont le recouvrement est assuré, concernant des entreprises ayant une situation financière équilibrée, une gestion et des perspectives d'activité satisfaisantes, un volume de concours financiers compatible avec son activité et sa capacité réelle de remboursement.

B1- Actifs nécessitant un suivi particulier : Actifs dont le recouvrement est encore assuré, concernant des entreprises dont le secteur d'activité connaît des difficultés ou dont la situation financière se dégrade.

B2- Actifs incertains : Actifs dont le recouvrement dans les délais est incertain, concernant des entreprises ayant des difficultés. Aux caractéristiques propres à la classe B1, s'ajoute au moins l'une de celles qui suivent :

- un volume de concours financiers non compatible avec l'activité,
- l'absence de la mise à jour de la situation financière par manque d'information,
- des problèmes de gestion ou des litiges entre associés,
- des difficultés techniques, commerciales ou d'approvisionnement,
- la détérioration du cash flow compromettant le remboursement des dettes dans les délais,
- l'existence de retards de paiement des intérêts ou du principal (entre 90 à 180 jours).

B3- Actifs préoccupants : Actifs dont le recouvrement est menacé, concernant des entreprises signalant un degré de pertes éventuelles. Ces actifs se rapportent à des entreprises ayant, avec plus de gravité, les caractéristiques de la classe 2 ou ayant des retards de paiement en principal ou en intérêts entre 180 et 360 jours.

B4- Actifs compromis : Actifs concernant des entreprises ayant, avec plus de gravité, les caractéristiques de la classe 3 ou présentant des retards de paiement en principal ou en intérêts au delà de 360 jours.

2-4-2 Les garanties réelles

Les garanties réelles comprennent :

- . Les cautions bancaires
- . Les actifs financiers affectés
- . Les dépôts de garantie
- . Les hypothèques inscrites

2-4-3 La valeur du matériel en leasing :

Les principes retenus pour l'évaluation du bien en location sont les suivants :

. Matériel standard	:	Valeur d'origine avec une décote de 20% par an d'âge
. Matériel spécifique	:	Valeur d'origine avec une décote de 40% par an d'âge
. Immeubles	:	Valeur d'origine avec une décote de 5% par an d'âge

2 -5 : Provisions pour impôt

Jusqu'au 31 Décembre 1999, le bénéfice imposable de la société était calculé sur la base des amortissements fiscaux et non sur la base des amortissements financiers.

Pour un lot de contrats souscrits pendant une période et étant donné que les amortissements financiers sont progressifs, le bénéfice comptable qui en découle est dégressif et se trouve pendant les premières années supérieur au bénéfice fiscal.

Or, comme à la fin du contrat, le bénéfice comptable cumulé devrait être égal au bénéfice fiscal cumulé et par conséquent les impôts dus devraient être égaux, l'insuffisance d'impôt constaté durant les premières années, par rapport à l'impôt calculé sur le bénéfice comptable ne constitue nullement un gain pour la société mais plutôt une charge différée sur les exercices postérieurs. De ce fait, le bénéfice net dégagé pendant les premières années n'est pas en totalité disponible mais comporte une charge fiscale latente.

CIL-(Suite)-

Pour couvrir cette charge, la société a opté pour la constitution d'une provision pour impôt.

Cette provision est calculée sur l'excédent des amortissements fiscaux par rapport aux amortissements financiers, au taux de 35%.

2-6 : Comptabilisation des revenus

Les loyers sont facturés aux clients et comptabilisés mensuellement, bi-mensuellement ou trimestriellement d'avance. A la fin de l'exercice, il est procédé à une régularisation pour constater les produits perçus ou comptabilisés d'avance.

Les pré-loyers sont calculés sur la base des avances et acomptes consentis aux fournisseurs et pendant la période antérieure à la date de mise en force. Ils correspondent aussi aux revenus couvrant la période allant de la date de mise en force jusqu'à la première échéance.

Les intérêts de retard sont facturés et comptabilisés périodiquement.

Par ailleurs, les intérêts inclus dans les loyers courus et les autres produits, non encaissés, sont déduits des revenus et classés au bilan en tant que produits réservés, venant en déduction de la rubrique « Clients et comptes rattachés ». Cette méthode de comptabilisation ne concerne que les actifs classés en B2, B3 et B4 et ce conformément aux dispositions de l'article 9 de la circulaire n° 91-24 du 17 Décembre 1991, émanant de la Banque Centrale de Tunisie.

2-7 : Impôts sur les bénéfiques

La société est soumise à l'impôt sur les bénéfiques selon les règles du droit commun. Elle ne bénéficie à ce titre d'aucune exonération résultant d'avantages fiscaux accordés ou autres.

Jusqu'au 31 Décembre 1999, la société était autorisée, pour le calcul de l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à appliquer aussi bien l'amortissement accéléré que l'amortissement dégressif pour les biens d'équipement exploités sous forme de leasing et ce, à l'exclusion du mobilier et matériel de bureau et des voitures de tourisme.

L'application de ces modes d'amortissement a conduit la société à :

- Réintégrer les amortissements financiers, constatés comptablement.
- Déduire les amortissements fiscaux.
- Suivre les discordances dégagées pour chaque contrat, et en tenir compte à l'occasion de chaque cession, au niveau du tableau de détermination du résultat fiscal.

A partir de l'an 2000, les amortissements financiers relatifs aux biens objet de contrats de leasing sont admis en déduction pour la détermination du bénéfice imposable et ce, en vertu des dispositions de la loi de finances n°2000-98 du 25 Décembre 2000.

Toutefois, les discordances entre les amortissements financiers et les amortissements fiscaux, nées avant l'entrée en vigueur des nouvelles dispositions font l'objet d'un suivi et seront apurées progressivement par le biais des retraitements (réintégration ou déduction) au niveau du tableau de détermination du résultat fiscal.

Par ailleurs et depuis 1996, les dispositions du paragraphe I de l'article 48 du code de l'IRPP et de l'IS sont applicables aux sociétés de leasing. Ainsi le taux des provisions déductibles est relevé à 75% au titre des bénéfices réalisés à compter de 2002 jusqu'à l'an 2006 (Article 16 de la loi n° 2001-123 du 28 décembre 2001).

2-8 : Taxe sur la valeur ajoutée

La société procède à la comptabilisation des charges et des produits en hors taxes, il en est de même en ce qui concerne les investissements.

Ainsi, la T.V.A facturée aux clients est enregistrée au compte « Etat, T.V.A collectée », alors que la T.V.A facturée à la société est portée au débit du compte « Etat, T.V.A récupérable ».

En fin de période, le solde de ces deux comptes fait l'objet d'une liquidation au profit du trésor s'il est créditeur ou d'un report pour la période suivante s'il est débiteur

NOTE 3 : IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles englobent exclusivement le coût d'acquisition des logiciels, ces immobilisations sont amorties sur une durée de trois ans selon le mode linéaire.

L'analyse de ce poste se présente comme suit :

	<u>2003</u>	<u>2002</u>
Coût d'acquisition des logiciels	33 552	30 931
Amortissements cumulés	<u>(21 494)</u>	<u>(10 310)</u>
Valeur comptable nette	<u>12 058</u>	<u>20 621</u>

La dotation de l'exercice au compte d'amortissements des immobilisations incorporelles s'élève à D : 11.184

CIL-(Suite)-

NOTE 4 : IMMOBILISATIONS UTILISEES PAR LA SOCIETE**TABLEAU DES IMMOBILISATIONS UTILISEES PAR LA SOCIETE****ARRETE AU 31 DECEMBRE 2003
(exprimé en dinars)**

Désignation	Taux d'amortis- sement	Valeur brute							Amortissements					Valeur comptable nette
		Début de période	Acquisition	Transfert	Transfert	Cessions	Mise en rebut	Fin de période	Début de période	Dotation de la période	Cessions	Mise en rebut	Fin de période	
Immeubles	5,0%	3 647 534	3 209 005					6 856 539	230 563	212 096			442 659	6413 879
Matériel de transport	20,0%	514 910	40 600			9 300		546 210	141 281	104 565	4 495		241 351	304 859
Equipements de bureau	10,0%	181 134	20 126			11 383		189 877	80 588	17 516	8 867		89 238	100 639
Matériel informatique	37,5%	151 305	12 688			1 589		162 404	96 715	24 582	1 473		119 824	42 580
Installations générales	10,0%	157 088	3 262			399		159 951	48 502	15 317	103		63 716	96 235
TOTAUX		4 651 971	3 285 681	0	0	22 671	0	7 914 980	597 649	374 076	14 938	0	956 788	6 958 192

Sont inclus dans le coût des immobilisations, le prix d'achat, les droits et taxes supportés et non récupérables et les frais directs.

Le matériel informatique est amorti selon le mode dégressif.

Les autres immobilisations sont amorties selon le mode linéaire.

NOTE 5 : IMMOBILISATIONS DESTINEES A LA LOCATION

Les immobilisations destinées à la location s'analysent comme suit :

	Amortissements		
	Valeur brute	et provisions	Valeur nette
- Immobilisations en location	245 155 748	(102 628 004)	142 527 743
- Immobilisations, matériel repris	116 899	(80 062)	36 837
- Immobilisations, contrats suspendus	21 350 620	(11 990 279)	9 360 341
- Immobilisations, contrats échus	45 151 930	(44 743 572)	408 358
- Immobilisations en cours	<u>331 378</u>		<u>331 378</u>
<u>Totaux</u>	<u>312 106 575</u>	<u>(159 441 917)</u>	<u>152 664 658</u>
- Provisions pour dépréciation		(4 000 035)	(4 000 035)
<u>Soldes au 31 Décembre 2003</u>	<u>312 106 575</u>	<u>(163 441 952)</u>	<u>148 664 623</u>

Les mouvements enregistrés durant l'exercice sur ce poste sont indiqués ci-après :

	Amortissements		
	Valeur brute	et provisions	Valeur nette
<u>Soldes au 31 Décembre 2002</u>	<u>287 751 659</u>	<u>(130 155 170)</u>	<u>157 596 489</u>
provisions constituées en couverture de l'encours financier (voir notes 3 et 9)		(3 042 577)	(3 042 577)
<u>Soldes net de provisions au 31 Décembre 2002</u>	<u>287 751 659</u>	<u>(133 197 747)</u>	<u>154 553 912</u>
<u>Additions de l'exercice</u>			
- Investissements	55 673 178		55 673 178
- Relocations	13 396 081	(6 351 076)	7 045 005

CIL-(Suite)-

Retraits de l'exercice

- Cessions à la Valeur résiduelle	(19 465 009)	19 447 791	(17 218)
- Cessions anticipées	(11 853 254)	5 063 820	(6 789 434)
- Relocations	(13 396 081)	6 558 517	(6 837 564)
<u>Amortissements de l'exercice</u>		(54 005 802)	(54 005 802)
<u>Provisions nettes de l'exercice (voir notes 3 et 9)</u>		(957 454)	(957 454)
<u>Soldes au 31 Décembre 2003</u>	312 106 575	(163 441 952)	148 664 623

Les investissements de l'exercice en immobilisations destinées à la location s'élevant à D: 55 673 178 concernant aussi bien les contrats mis en force que les contrats en cours à la clôture de l'exercice.

Le coût des biens cédés à la valeur résiduelle, suite à l'arrivée à terme du contrat de location, s'élève à D: 19 465 009 et se rapporte à des contrats ayant une valeur résiduelle de D: 17 218

Les cessions anticipées ou partielles s'élèvent à la valeur nette de D: 6 789 434 .

La dotation de l'exercice aux comptes d'amortissements s'élève à D: 54 005 802. Cette dotation calculée sur la durée du bail, correspond à la portion du capital incluse dans chaque loyer échu, telle qu'elle figure à l'échéancier de remboursement.

NOTE 6 : IMMOBILISATIONS FINANCIERES

L'analyse des immobilisations financières se présente comme suit :

	<u>2003</u>	<u>2002</u>
Titres de participation	1 158 138	4 462 538
Prêts au personnel	370 977	348 117
Dépôts et cautionnements versés	2 192	2 192
Autres créances immobilisées	<u>562645</u>	<u>300</u>
<u>Montant brut</u>	<u>2 093 952</u>	<u>4 813 147</u>
A déduire :		
Versements restant à effectuer sur titres de participation	<u>(50 000)</u>	<u>(412 500)</u>
<u>Montant libéré</u>	<u>2 043 952</u>	<u>4 400 647</u>
A déduire :		
Provisions pour dépréciation	<u>(200 000)</u>	<u>0</u>
<u>Montant net</u>	<u>1 843 952</u>	<u>4 400 647</u>

Les mouvements enregistrés durant l'exercice sur le poste "Titres de participation" sont indiqués ci-après :

	<u>Montant total</u>	<u>Partie libérée</u>	<u>Partie non libérée</u>
Soldes au 31 Décembre 2002	4 462 538	4 050 038	412 500
<u>Additions de l'exercice</u>			
-COS TUNISIE	45 000	45 000	-
-GABES INVEST SICAR	100 000	50 000	50 000
<u>Retrait de l'exercice</u>			
- PHENICIA SICAR	(150 000)	(37 500)	(112 500)
- CIL- IMMOBILIERE	(2 999 400)	(2 699 400)	(300 000)
- Gestionnaire Touristique EZZAHRA	<u>(300 000)</u>	<u>(300 000)</u>	<u>-</u>
<u>Soldes au 31 Décembre 2003</u>	<u>1 158 138</u>	<u>1 108 138</u>	<u>50 000</u>

CIL-(Suite)-

NOTE 6 : IMMOBILISATIONS FINANCIERES (suite)

Les titres de participation s'analysent au 31 Décembre 2003 comme suit :

<u>Emetteur</u>	Nombre d'actions	Valeur nominale	Montant total	Partie non libérée	Date souscription	% détenu
* Générale Obligataire SICAV	1	100	100	0	2000	-
* Compagnie Générale d'investissement	180 248	5	823 038	0	1998/1999/2000	72,10%
* Société L'espoir Polyclinique El Menzah	1 900	100	190 000	0	2001	8,64%
* COS TUNISIE	4 500	10	45 000	0	2003	
*GABES INVEST SICAR	10 000	10	100 000	50 000	2003	
<u>Total</u>			1 158 138	50 000		

NOTE 7 : AUTRES ACTIFS NON COURANTS**TABLEAU DE MOUVEMENT DES AUTRES ACTIFS NON COURANTS**

ARRETE AU 31 DECEMBRE 2003

(exprimé en dinars)

Désignation	Taux de résorption	Valeur brute			Résorptions			Valeur comptable nette
		Début de période	Addition	Fin de période	Début de période	Dotation de la période	Fin de période	
Charges à répartir	33%	553 126	3 000	556 126	502 046	50 813	552 859	3 267
Frais d'émission des obligations	33%	1 256 700	221 093	1 477 793	1 045 586	161 293	1 206 879	270 914
TOTAUX		1 809 826	224 093	2 033 919	1 547 632	212 106	1 759 738	274 181

Les charges à répartir sont résorbées selon le mode linéaire.

La dotation de l'exercice aux résorptions des frais d'émission des obligations, s'élevant à D : 161.293 figure parmi les charges financières.

NOTE 8 : CLIENTS ET COMPTES RATTACHES

L'analyse des comptes des clients se présente comme suit :

	2003	2002
<u>Clients ordinaires</u>		
- Impayés	6 724 576	8 084 910
- Autres créances	417 635	663 359
<u>Montant brut</u>	7 142 211	8 748 269
A déduire :		
- Provisions	(362 874)	(653 385)
- Produits réservés	(578 640)	(1 038 087)
<u>Montant net</u>	6 200 697	7 056 797

CIL-(Suite)-

Clients litigieux

- Impayés	10 863 717	8 331 987
- Autres créances	1 003 217	741 208
<u>Montant brut</u>	<u>11 866 934</u>	<u>9 073 195</u>

A déduire :

- Provisions	(7 539 257)	(5 546 168)
- Produits réservés	(2 948 486)	(1 883 649)
<u>Montant net</u>	<u>1 379 191</u>	<u>1 643 378</u>
<u>Solde des clients et comptes rattachés</u>	<u>7 579 888</u>	<u>8 700 175</u>

NOTE 8 : CLIENTS ET COMPTES RATTACHES (SUITE)**8.1 Provisions pour dépréciation**

La provision constituée pour la couverture des risques de non recouvrement des créances a été déterminée en conformité avec les normes prudentielles définies par la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie n° 91-24 du 17 Décembre 1991.

Les mouvements intervenus sur ce poste sont indiqués ci-après :

	<u>2003</u>	<u>2002</u>
- Solde en début de période	6 199 553	4 485 260
- Reprises de la période	(1 257 582)	(1 040 562)
- Dotations de la période	<u>2 960 159</u>	<u>2 754 855</u>
<u>Solde en fin de période</u>	<u>7 902 130</u>	<u>6 199 553</u>

Reclassement des provisions constituées en
couverture de l'encours financier

<u>Solde retraité en fin de période</u>	<u>7 902 130</u>	<u>6 199 553</u>
---	------------------	------------------

8.2 Produits réservés

Les intérêts inclus dans les loyers courus et les autres produits, non encaissés à la clôture de l'exercice, sont déduits des comptes de produits et classés sous la rubrique « Produits réservés ».

Cette méthode de comptabilisation ne concerne que les actifs classés en B2, B3 et B4 et ce, conformément aux dispositions de l'article 9 de la circulaire n° 91-24 du 17 Décembre 1991.

Les mouvements intervenus sur ce poste sont indiqués ci-après :

	<u>2003</u>	<u>2002</u>
- Solde en début de période	2 921 736	1 942 638
- Transferts en Produits de la période	(586 948)	(397 363)
- Produits réputés réservés en fin de période	1 192 338	1 376 461
<u>Solde en fin de période</u>	<u>3 527 126</u>	<u>2 921 736</u>

NOTE 9 : AUTRES ACTIFS COURANTS

Le détail des autres actifs courants est le suivant :

	<u>2003</u>	<u>2002</u>
- Avances et acomptes au personnel	750	0
- Créances sur cessions d'immobilisations	779 549	426 852
- Etat, impôts différés	109 256	0
- Compte courant CILINVEST	0	112
- Compte courant CIL-IMMOBILIERE	90 064	0

CIL-(Suite)-

- Produits à recevoir des tiers	0	10 819
- Compte d'attente	29 889	40 303
- Charges constatées d'avance	595 551	709 965
- Autres comptes débiteurs	199 024	0
<u>Total brut</u>	<u>1 804 083</u>	<u>1 188 051</u>
- Provisions pour dépréciation des créances sur cessions	(45 000)	(45 000)
<u>Total net</u>	<u>1 759 083</u>	<u>1 143 051</u>

NOTE 10 : PLACEMENTS ET AUTRES ACTIFS FINANCIERS

L'analyse des placements et autres actifs financiers se présente comme suit :

	2003	2002
- Actions	0	25 000
- Echéances à moins d'un an sur autres créances immobilisées	392 142	0
- Echéances à moins d'un an sur prêts au personnel	98 754	77 449
<u>Total</u>	<u>490 896</u>	<u>102 449</u>

NOTE 11 : LIQUIDITES ET EQUIVALENTS DE LIQUIDITES

Le détail des liquidités et équivalents de liquidités est le suivant :

	2003	2002
- Banques	2 769 824	1 214 550
- Caisses	43 965	14 078
<u>Total</u>	<u>2 813 788</u>	<u>1 228 628</u>

NOTE 12 : CAPITAUX PROPRES

Les capitaux propres se détaillent comme suit :

- Capital social	(A)	10 000 000	10 000 000
- Réserve légale	(B)	800 507	689 352
- Réserve extraordinaire		5 200 000	4 700 000
- Réserves pour réinvestissements		300 000	300 000
- Primes d'émission		2 250 000	2 250 000
- Réserves pour fonds social	(C)	491 488	426 143
- Fonds pour risques généraux		500 000	0
- Résultats reportés		440 564	978 852
- Avoirs des actionnaires		(141 100)	(93 555)
<u>Total des capitaux propres avant résultat de l'exercice</u>		<u>19 841 459</u>	<u>19 250 792</u>
Résultat de l'exercice (1)		1 755 540	2 223 109
<u>Total des capitaux propres avant affectation</u>		<u>21 596 999</u>	<u>21 473 901</u>
Nombre d'actions (2)		1 000 000	1 000 000
Résultat par action ajustée (1) / (2)		1,756	2,223

(A) Au 31 Décembre 2003, le capital social est de DT : 10.000.000 composé de 1000.000 actions d'une valeur nominale de DT : 10 libérée en totalité.

La structure du capital est présentée ci-dessous :

Actionnaire	Capital souscrit	
	et libéré	Pourcentage
_____	_____	_____

CIL-(Suite)-

Société Générale Financière - Sicaf	2 022 090	20,22%
Tunisien Travel Service	1 265 850	12,66%
Fime Leasing Spa	1 125 000	11,25%
BIAT	1 087 680	10,88%
GAT	706 140	7,06%
INOPLAST	556 870	5,57%
Divers	3 236 370	32,36%
Total	10 000 000	100,00%

(B) La réserve légale a été constituée conformément aux dispositions de l'article 287 du code des sociétés commerciales. La société doit affecter au moins 5% de son résultat à la réserve légale jusqu'à ce qu'elle soit égale à 10% du capital social ; cette réserve ne peut pas faire l'objet de distribution.

(C) Le fonds social est constitué par une affectation des résultats de l'exercice et est considéré par la société comme une réserve à caractère non distribuable. Ce montant est utilisé pour accorder des prêts au personnel.

(D) Voir tableau de mouvements ci-joint

**TABLEAU DE MOUVEMENTS DES CAPITAUX PROPRES
AU 31 DECEMBRE 2003**
(exprimé en dinars)

	Capital social	Réserve légale	Réserve extraordinaire	Réserve pour réinvestissement	Primes d'émission	Réserves pour fonds social	Fonds pour risques généraux	Résultats reportés	Actions propres	Résultat de l'exercice	Total
Solde au 31 Décembre 2001	10 000 000	548 106	3 700 000	300 000	2 250 000	362 241	0	657 928	0	2 824 920	20 643 195
Affectations approuvées par l'A.G.O du 07 mai 2002		141 246	1 000 000			60 000	0	1 623 674		(2 824 920)	0
Dividendes et tantièmes versés sur le bénéfice de 2001								(1 302 750)			(1 302 750)
Divers						3 902					3 902
Rachats d'actions sur autorisation de l'A.G.O du 07 mai 2002									(93 555)		(93 555)
Résultat de l'exercice 2002										2 223 109	2 223 109
Solde au 31 Décembre 2002	10 000 000	689 352	4 700 000	300 000	2 250 000	426 143	0	978 852	(93 555)	2 223 109	21 473 901
Affectations approuvées par l'A.G.O du 22 mai 2003		111 155	500 000			60 000	500 000	1 051 954		(2 223 109)	0
Dividendes et tantièmes versés sur le bénéfice de 2002								(1 604 000)			(1 604 000)
Dividendes sur actions propres								13 758			13 758

CIL-(Suite)-

Divers						5 345						5 345
Rachats d'actions sur autorisation de l'A.G.O du 07 mai 2002									(47 545)			(47 545)
Résultat de l'exercice 2003										1 755 540		1 755 540
Solde au 31 Décembre 2003	10 000 000	800 507	5 200 000	300 000	2 250 000	491 488	500 000	440 564	(141 100)	1 755 540		21 596 999

NOTE 13 : EMPRUNTS

TABLEAU DES EMPRUNTS
ARRETE AU 31 DECEMBRE 2003
(exprimé en dinars)

DESIGNATION	Montant du crédit	Taux d'intérêts	Modalités de remboursement	Solde en début de période	Utilisations	Remboursements de la période	Fin de période		
							Solde	échéances à plus d'un an	échéances à moins d'un an
<u>CREDITS BANCAIRES</u>									
<u>BANQUES LOCALES</u>									
B.T 97	2 000 000	TMM+2	Semestriellement (1997-2004)	428 584		285 712	142 872	0	142 872
U.B.C.I 97	1 800 000	TMM+2	Semestriellement (1998-2004)	514 300		257 140	257 160	0	257 160
B.T. (05/2000)	5 000 000	TMM+1.25	Semestriellement (2000-2005)	3 000 000		1 000 000	2 000 000	1 000 000	1 000 000
UBCI (09/2000)	1 500 000	TMM+1.25	Semestriellement (2000-2005)	900 000		375 000	525 000	225 000	300 000
A.T.B (08/2000)	3 000 000	TMM+1.25	Semestriellement (2000-2005)	1 800 000		600 000	1 200 000	600 000	600 000
B.I.A.T(05/2001)	5 000 000	TMM+1.25	Trimestriellement (2001-2008)	4 285 714		714 286	3 571 428	2 857 142	714 286
CITI BANK 2001	2 000 000	TMM+1.5	Semestriellement (2002-2003)	1 000 000		1 000 000	0	0	0
CITI BANK 2001	3 000 000	TMM+1.5	Semestriellement (2002-2003)	1 500 000		1 500 000	0	0	0
<u>Sous-total</u>	-	-		13 428 598	0	5 732 138	7 696 460	4 682 142	3 014 318
<u>BANQUES ETRANGERES</u>									
JEXIMBANK YJ	800 000 000	TMM+0.5	Semestriellement (1999-2011) (a)	5 847 817		687 978	5 159 839	4 471 861	687 978
<u>Sous-total</u>	-	-		5 847 817	0	687 978	5 159 839	4 471 861	687 978
<u>Total des crédits bancaires</u>				19 276 415	0	6 420 116	12 856 299	9 154 003	3 702 296

(a) L'Etat Tunisien a consenti le 14 Mai 1998 à la société un financement subsidiaire sur le prêt J.EXIM BANK du 27 Mai 1997 .

Le financement a été consenti en dinar tunisien pour l'équivalent de JPY : 800.000.000, au taux du marché monétaire majoré de 0,5 sans que ce taux ne soit inférieur au taux d'intérêt applicable au prêt .

CIL-(Suite)-

DESIGNATION	Montant du crédit	Taux d'intérêts	Modalités de remboursement	Solde en débit de période	Utilisations	Remboursements de la période	Fin de période		
							Solde	échéances à plus d'un an	échéances à moins d'un an
EMPRUNTS OBLIGATAIRES									
CIL VI	5 000 000	8,50%	Annuellement (1999-2003)	1 000 000		1 000 000	0	0	0
CIL VII	7 000 000	8,50%	Annuellement (1999-2003)	1 400 000		1 400 000	0	0	0
CIL VIII	8 000 000	8,00%	Annuellement (1999-2003)	1 600 000		1 600 000	0	0	0
CIL IX	10 000 000	8,00%	Annuellement (2000-2004)	4 000 000		2 000 000	2 000 000	0	2 000 000
CIL X	10 000 000	7,00%	Annuellement (2000-2004)	4 000 000		2 000 000	2 000 000	0	2 000 000
CIL XI	10 000 000	6,75%	Annuellement (2000-2004)	4 000 000		2 000 000	2 000 000	0	2 000 000
CIL 2000/1	10 000 000	7,00%	Annuellement (2001-2005)	6 000 000		2 000 000	4 000 000	2 000 000	2 000 000
CIL 2000/2	15 000 000	7,00%	Annuellement (2001-2005)	9 000 000		3 000 000	6 000 000	3 000 000	3 000 000
CIL 2001	15 000 000	7,40%	Annuellement (2002-2006)	12 000 000		3 000 000	9 000 000	6 000 000	3 000 000
CIL 2002/1	15 000 000	TMM+1,25%	Annuellement (2003-2007)	15 000 000		3 000 000	12 000 000	9 000 000	3 000 000
CIL 2002/2	15 000 000	TMM+1,25%	Annuellement (2005-2009)	15 000 000		0	15 000 000	15 000 000	0
		ou Fixe 7,50%							
CIL 2002/3	12 000 000	TMM+1,25%	Annuellement (2006-2010)		12 000 000	0	12 000 000	12 000 000	0
		ou Fixe 7,50%							
CIL 2003/1	15 000 000	TMM+1,25%	Annuellement (2006-2010)		15 000 000	0	15 000 000	15 000 000	0
		ou Fixe 7,00%							
Total des emprunts obligataires				73 000 000	27 000 000	21 000 000	79 000 000	62 000 000	17 000 000
TOTAL GENERAL				92 276 415	27 000 000	27 420 116	91 856 299	71 154 003	20 702 296

NOTE 14 : AUTRES PASSIFS FINANCIERS

Les autres passifs financiers se détaillent comme suit :

	2003	2002
- Dépôts et cautionnements reçus	4 230 931	3 310 837
Total	4 230 931	3 310 837

NOTE 15 : PROVISIONS

Les provisions se détaillent par nature comme suit :

	2003	2002
- Provisions pour impôts	305 847	305 847
Total des provisions	305 847	305 847

(A) Voir note 2.5

NOTE 16 : FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES

L'analyse des comptes des fournisseurs se présente comme suit :

	2003	2002
Fournisseurs d'exploitation		
- Factures d'achats de biens ou de prestation de services	31 051	11 945
Sous total	31 051	11 945
Fournisseurs d'immobilisations		
- Factures d'achats d'immobilisations	1 510 091	140 346
- Effets à payer	3 947 141	2 321 380
- Retenue de garantie	23 270	0
Sous total	5 480 502	2 461 726
Solde des fournisseurs et comptes rattachés	5 511 553	2 473 671

CIL-(Suite)-

NOTE 17 : AUTRES PASSIFS COURANTS

Le détail des autres passifs courants est le suivant :

	<u>2003</u>	<u>2002</u>
- Avances et acomptes reçus des clients	1 479 918	753 722
- Personnel, provisions pour congés payés	198 763	156 933
- Personnel, autres charges à payer	118 126	110 100
- Etat, retenues sur salaires	15 975	14 805
- Etat, retenues sur honoraires, commissions et loyers	12 570	18 505
- Etat, retenues sur revenus des capitaux	10 313	41 060
- Etat, retenues au titre de la plus-value immobilière	4 250	2 500
- Etat, impôts sur les bénéfices à liquider	0	135 298
- Etat, TVA à payer	72 968	297 168
- Compte courant CIL-IMMOBILIERE	0	1 120 936
- Etat, autres impôts et taxes à payer	4 248	3 846
- Etat, charges fiscales sur congés payés et autres charges	5 963	4 708
- Actionnaires, dividendes à payer	185 659	3 909
- C.N.S.S	46 575	47 615
- CAVIS	3 907	2 035
- Assurance groupe	9 493	5 219
- Autres comptes créditeurs	138 883	174 296
- Organismes sociaux, charges sociales sur congés payés et autres charges	20 192	16 670
- Diverses Charges à payer	89 019	261 698
- Produits constatés d'avance	2 306 244	2 333 046
<u>Total</u>	<u>4 723 064</u>	<u>5 504 069</u>

NOTE 18 : CONCOURS BANCAIRES ET AUTRES PASSIFS FINANCIERS

Les concours bancaires et autres passifs financiers se détaillent comme suit :

	<u>2003</u>	<u>2002</u>
- Echéances à moins d'un an sur emprunts obligataires	17 000 000	21 000 000
- Echéances à moins d'un an sur crédits des banques locales	3 014 318	5 732 138
- Echéances à moins d'un an sur crédits des banques étrangères	687 978	687 978
<u>Sous total (voir note 13)</u>	<u>20 702 296</u>	<u>27 420 116</u>
- Billets de trésorerie	28 250 000	29 450 000
- Certificats de leasing	5 081 250	9 162 266
- Lignes d'avance	6 000 000	7 500 000
- Intérêts courus sur emprunts obligataires	2 582 370	2 505 896
- Intérêts courus sur crédits des banques locales	120 248	236 691
- Intérêts courus sur crédits des banques étrangères	138 101	156 515
- Banques, découverts	0	109 890
<u>Total</u>	<u>62 874 265</u>	<u>76 541 374</u>

CIL-(Suite)-

NOTE 19 : PRODUITS D'EXPLOITATION

L'analyse des revenus du leasing se présente ainsi :

	<u>2003</u>	<u>2002</u>
- Loyers du matériel en leasing	59 425 580	62 816 375
- Loyers de l'immobilier en leasing	10 951 428	9 773 554
- Préloyers	<u>123 315</u>	<u>224 855</u>
<u>Revenus bruts de leasing</u>	(A) <u>70 500 324</u>	<u>72 814 784</u>
- Intérêts de retard	1 186 544	889 114
- Intérêts sur report	12 300	32 844
- Revenus des immeubles non affectés aux activités professionnelles	114 117	36 053
- Autres	<u>94 423</u>	<u>0</u>
<u>Total des autres produits</u>	<u>1 407 384</u>	<u>958 011</u>
- Transferts en produits de la période		
Intérêts inclus dans les loyers antérieurs	387 552	397 244
Intérêts de retard antérieurs	199 396	119
- Produits réputés réservés en fin de période		
Intérêts inclus dans les loyers	(926 270)	(1 028 159)
Intérêts de retard	(266 068)	(348 302)
<u>Variation des produits réservés</u>	<u>(605 390)</u>	<u>(979 098)</u>
A déduire :		
- Dotations aux amortissements des Immobilisations en location	(B) (54 005 802)	(55 323 669)
<u>Total des produits d'exploitation</u>	<u>17 296 516</u>	<u>17 470 028</u>
- Encours financiers		
. Au début de l'exercice	148 148 581	134 799 540
. A la fin de l'exercice	141 473 083	148 148 581
. Moyenne	(D) 144 810 832	141 474 061
- Produits de l'exercice	(A) – (B) =(C) 16 494 522	17 491 115
- Taux moyen	(C) / (D) 11,39%	12,36%

NOTE 20 : CHARGES FINANCIERES NETTES

Les charges financières se détaillent comme suit :

	<u>2003</u>	<u>2002</u>
- Intérêts des emprunts obligataires	5 537 537	5 149 424
- Intérêts des crédits des banques locales	738 673	1 248 338
- Intérêts des crédits des banques étrangères	341 403	401 922
- Dotations aux résorptions des frais d'émission et de remboursement des emprunts	161 293	188 438
<u>Total des charges financières des emprunts</u>	(A) <u>6 778 907</u>	<u>6 988 122</u>
- Intérêts des comptes courants et des dépôts créditeurs	31 045	72 582
- Intérêts bancaires et sur opérations de financement	3 065 375	2 852 123
- Autres charges financières	16 286	44 587
<u>Total des autres charges financières</u>	<u>3 112 706</u>	<u>2 969 292</u>

CIL-(Suite)-

	<u>Total général</u>	<u>9 891 613</u>	<u>9 957 414</u>
- Encours des emprunts			
. Au début de l'exercice		92 276 415	87 935 259
. A la fin de l'exercice		92 276 415	92 276 415
. Moyenne	(B)	91 856 299	90 105 837
- Taux moyen (A) / (B)		7,38%	7,76%

NOTE 21 : PRODUITS DES PLACEMENTS

Les produits des placements se détaillent comme suit :

	<u>2003</u>	<u>2002</u>
- Revenus des bons du trésor	0	9 720
- Intérêts sur compte courant CIL-Immobilière	9 791	4 642
- Produits des placements	12 157	8 748
- Plus values sur cession des titres immobilisés	69 730	26 846
- Dividendes	149 248	229 894
- Produit des SICAV	3 514	12 552
- Autres produits financiers	94 222	41 524
<u>Total</u>	<u>338 663</u>	<u>333 926</u>

NOTE 22 : CHARGES DE PERSONNEL

L'analyse de ce poste se présente comme suit :

	<u>2003</u>	<u>2002</u>
- Salaires et complément de salaires	1 125 241	1 035 533
- Charges connexes aux salaires	113 204	45 019
- Cotisations de sécurité sociales sur salaires	180 440	156 057
- Autres charges sociales	53 747	44 853
<u>Total</u>	<u>1 472 633</u>	<u>1 281 462</u>

NOTE 23 : AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION

Le détail des autres charges d'exploitation se présente comme suit :

	<u>2003</u>	<u>2002</u>
- Achat de matières et fournitures	82 559	83 025
<u>Total des achats</u>	<u>82 559</u>	<u>83 025</u>
- Sous-traitance générale	8 702	3 354
- Locations	21 133	11 945
- Entretien et réparations	57 659	45 956
- Primes d'assurances	28 157	25 992
- Autres		2175
<u>Total des services extérieurs</u>	<u>115 650</u>	<u>89 422</u>
- Personnel extérieur à l'entreprise	85 422	84 119
- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	63 197	59 873
- Publicités, publications, relations publiques	80 957	97 287
- Déplacements, missions et réceptions	17 392	17 066
- Frais postaux et de télécommunications	97 784	92 155

CIL-(Suite)-

- Services bancaires et assimilés	80 873	66 185
<u>Total des autres services extérieurs</u>	<u>425 625</u>	<u>416 685</u>
- Jetons de présence	12 000	14 000
<u>Total des charges diverses</u>	<u>12 000</u>	<u>14 000</u>
- Impôts et taxes sur rémunérations	36 224	31 820
- T.C.L	60 000	50 000
- Droits d'enregistrement et de timbres	14 499	2 534
- Autres impôts et taxes	6 192	10 241
<u>Total des impôts et taxes</u>	<u>116 916</u>	<u>94 595</u>
<u>Total général</u>	<u>752 749</u>	<u>697 727</u>

NOTE 24 : DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS

Les dotations de l'exercice aux comptes d'amortissements et de résorptions se détaillent ainsi :

	<u>2003</u>	<u>2002</u>
- Dotations aux amortissements des Immobilisations incorporelles	11 184	10 310
- Dotations aux amortissements des immobilisations corporelles	374 076	283 927
- Dotations aux résorptions des charges à répartir	50 813	57 730
<u>Total</u>	<u>436 073</u>	<u>351 967</u>

NOTE 25 : DOTATIONS NETTES AUX PROVISIONS ET RESULTAT DES CREANCES RADIEES

Les dotations nettes de l'exercice aux comptes de provisions se détaillent ainsi :

	<u>2003</u>	<u>2002</u>
- Dotations aux provisions pour risques sur la clientèle	3 917 618	3 532 882
- Reprises de provisions suite aux recouvrements de créances	(1 257 582)	(707 948)
- Créances radiées	22 171	442 087
- Reprises de provisions suite à la radiation de créances	0	(332 614)
<u>Total</u>	<u>2 682 207</u>	<u>2 934 407</u>

NOTE 26 : AUTRES GAINS ORDINAIRES

Le détail des autres gains ordinaires est le suivant :

	<u>2003</u>	<u>2002</u>
- Produits nets sur cessions d'immobilisations en leasing	44 262	138 025
- Produits nets sur cessions d'immobilisations propres	313	35 334
- Reprise sur amortissements des immobilisations corporelles	-	-
- Reprise sur provisions pour dépréciation des actifs courants	0	30 000
- Autres gains sur éléments exceptionnels	5 670	43 683
<u>Total</u>	<u>50 245</u>	<u>247 042</u>

NOTE 27 : AUTRES PERTES ORDINAIRES

Le détail des autres pertes ordinaires est le suivant :

	<u>2003</u>	<u>2002</u>
- Charges nettes sur cessions d'immobilisations	2 462	5 934
- Charges nettes sur cessions des valeurs mobilières	12 602	91 508
- Reprise sur provisions pour dépréciation des immobilisations financières	-	-
- Pertes sur éléments non récurrents ou exceptionnels	4 576	1 413
<u>Total</u>	<u>19 641</u>	<u>98 855</u>

NOTE 28 : IMPOTS SUR LES BENEFICES

L'impôt sur les bénéfices a été liquidé, conformément aux dispositions du droit commun, de la manière suivante :

	2003	2002
Bénéfice comptable	2 230 508	2 871 373
A réintégrer		
- Amortissements financiers	0 000	1 666 535
- Dotations aux provisions	200 000	3 532 882
- Reprises sur provisions fiscales 1998	0	0
- Reprises sur provisions fiscales 1999	0 000	1 365 900
- Reprises sur provisions fiscales 2000	0 000	326 313
- Reprises sur provisions fiscales 2001	0 000	256 724
- Provisions pour congés payés 2002/2001	198 763	156 933
- Diverses charges non déductibles	51 750	40 617
A déduire		
- Différences entre amortissements financiers et amortissements fiscaux des immobilisations cédées au cours de l'exercice	0 000	955 491
- Provisions fiscales 1999/1998 pour affaires en cours	0 000	908 375
- Reprises sur provisions comptables	0 000	1 212 771
- Provisions pour congés payés 2001/2000	156 933	136 543
- Dividendes et tantièmes	149 248	229 894
<u>Bénéfice fiscal avant provisions</u>	<u>2 374 840</u>	<u>6 774 203</u>
Provisions pour créances douteuses 75% (50%2001)	0 000	3 532 882
<u>Bénéfice fiscal</u>	<u>2 374 840</u>	<u>3 241 321</u>
Impôt au taux de 20%	<u>474 968</u>	<u>648 264</u>
A imputer		
- Acomptes provisionnels payés	583 438	509 403
- Retenues sur placements	786	3 563
<u>Impôt à payer (différé)</u>	<u>(109 256)</u>	<u>135 298</u>
<u>Bénéfice net d'impôt</u>	<u>1 755 540</u>	<u>2 223 109</u>

NOTE 29 : ENCAISSEMENT RECUS DES CLIENTS

		2003	2002
- Clients et comptes rattachés en début de période	Note 9	17 821 464	12 903 439
- Clients et comptes rattachés en fin de période	Note 9	(19 009 144)	(17 821 464)
- Clients avances et comptes reçus en début de période	Note 18	(753 722)	(867 552)
- Clients avances et acomptes reçus en fin de période	Note 18	1 479 918	753 722
- Dépôts et cautionnements reçus début de période	Note 15	(3 310 837)	(3 472 561)
- Dépôts et cautionnements reçus fin de période	Note 15	4 230 931	3 310 837
- Produits constatés d'avance en début de période	Note 18	(2 333 046)	(2 288 076)
- Produits constatés d'avance en fin de période	Note 18	2 306 244	2 333 046
- TVA collectées		10 070 299	10 270 688
- Revenus bruts de l'exercice	Note 20	70 500 324	72 814 784

CIL-(Suite)-

- Autres produits d'exploitation	Note 20	1 407 384	958 011
- Créances virées en pertes	Note 26	(22 171)	(442 087)
- Plus values sur relocation	Note 6	(207 441)	(212 070)
- Plus values sur transfert	Note 6	0	(4 122)
<u>Encaissements reçus des clients</u>		<u>82 180 200</u>	<u>78 236 595</u>

NOTE 30 : SOMMES VERSES AUX FOURNISSEURS ET AU PERSONNEL

		2 003	2 002
- Charges à répartir	Note 8	3 000	3 800
-Avances et acomptes au personnel en début de période		0	
-Avances et acomptes au personnel en fin de période		750	
- Fournisseurs d'exploitation en début de période	Note 17	11 945	3 056
- Fournisseurs d'exploitation en fin de période	Note 17	(31 051)	(11 945)
- Personnel, provisions pour CP en début de période	Note 18	156 933	136 543
- Personnel, provisions pour CP en fin de période	Note 18	(198 763)	(156 933)
- Personnel, autres charges à payer en début de période	Note 18	110 100	90 338
- Personnel, autres charges à payer en fin de période	Note 18	(118 126)	(110 100)
- Etat, retenues sur salaires en début de période	Note 18	14 805	12 736
- Etat, retenues sur salaires en fin de période	Note 18	(15 975)	(14 805)
- Etat, retenues sur hon, com et loyers en début de période	Note 18	18 505	10 719
- Etat, retenues sur hon, com et loyers en fin de période	Note 18	(12 570)	(18 505)
- C.N.S.S en début de période	Note 18	47 615	38 238
- C.N.S.S en fin de période	Note 18	(46 575)	(47 615)
- CAVIS en début de période	Note 18	2 035	3 184
- CAVIS en fin de période	Note 18	(3 907)	(2 035)
- Assurance groupe en début de période	Note 18	5 219	295
- Assurance groupe en fin de période	Note 18	(9 493)	(5 219)
- Organismes sociaux, autres charges en début de période	Note 18	16 670	13 903
- Organismes sociaux, autres charges en fin de période	Note 18	(20 192)	(16 670)
- Diverses Charges à payer en début de période	Note 18	261 698	213 142
- Diverses Charges à payer en fin de période	Note 18	(89 019)	(261 698)
- TVA, payées sur biens et services		118 329	124 198
- Charges de personnel	Note 23	1 472 633	1 281 462
- Autres charges d'exploitation	Note 24	752 749	697 727
- Impôts et taxes	Note 24	(116 916)	(94 595)
<u>Sommes versés aux fournisseurs et au personnel</u>		<u>2 330 401</u>	<u>1 889 221</u>

NOTE 31 : INTERETS PAYES

		2 003	2 002
- Frais d'émission d'emprunt	Note 8	221 093	250 390
- Intérêts comptabilisés d'avance en début de période	Note 10	(709 965)	(217 317)
- Intérêts comptabilisés d'avance en fin de période	Note 10	595 551	709 965
- Etat, retenue sur revenus des capitaux en début de période	Note 18	41 060	2 003
- Etat, retenue sur revenus des capitaux en fin de période	Note 18	(10 313)	(41 060)

CIL-(Suite)-

- Intérêts courus sur emprunts obligataires début de période	Note 19	2 505 896	1 952 679
- Intérêts courus sur emprunts obligataires fin de période	Note 19	(2 582 370)	(2 505 896)
- Intérêts courus sur emprunts bancaires en début de période	Note 19	393 206	519 772
- Intérêts courus sur emprunts bancaires en fin de période	Note 19	(258 349)	(393 206)
- Charges financières	Note 21	9 891 613	9 957 414
- Dotations aux résorptions des frais d'émission et de remboursement des emprunts	Note 21	(161 293)	(188 437)
<u>Intérêts payés</u>		9 926 130	10 046 307

NOTE 32 : IMPOTS PAYES

		2 003	2 002
- Etat, impôts différés en début de période		0	
- Etat, impôts différés en fin de période		109 256	
- Etat, impôts sur les bénéfices à liquider début de période	Note 18	135 298	65 391
- Etat, impôts sur les bénéfices à liquider fin de période	Note 18	0	(135 298)
- Etat, autres impôts et taxes à payer en début de période	Note 18	3 846	3 310
- Etat, autres impôts et taxes à payer en fin de période	Note 18	(4 248)	(3 846)
- Etat, charges fiscales sur congés payés et autres charges en début de période	Note 18	4 708	4 096
- Etat, charges fiscales sur congés payés et autres charges en fin de période	Note 18	(5 963)	(4 708)
- TVA payées		4 445 568	3 124 775
- Impôts et taxes	Note 24	116 916	94 595
- Impôts sur les bénéfices	Note 29	474 968	648 264
<u>Impôts payés</u>		5 280 349	3 796 579

**NOTE 33 : DECAISSEMENTS PROVENANT DE L'ACQUISITION
D'IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES**

		2 003	2 002
- Fournisseurs d'immobilisations en début de période	Note 17	2 461 726	12 874 796
- Fournisseurs d'immobilisations en fin de période	Note 17	(5 480 502)	(2 461 726)
- Investissements en Immobilisations incorporelles	Note 4	2 621	30 931
- Investissements en Immobilisations corporelles	Note 5	3 285 681	1 280 240
- Investissements en Immobilisations destinées à la location	Note 6	55 673 178	76 324 536
- TVA sur Investissements		5 730 603	6 422 843
- Etat, retenues au titre de la plus-value immobilière en début de période	Note 18	2 500	14 575
- Etat, retenues au titre de la plus-value immobilière en fin de période	Note 18	(4 250)	(2 500)
<u>Décassements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles</u>		61 671 557	94 483 695

**NOTE 34 : ENCAISSEMENTS PROVENANT DE LA CESSION
D'IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES**

		2 003	2 002
- Créances sur cessions d'immobilisations début période	Note 10	426 852	311 216

CIL-(Suite)-

- Créances sur cessions d'immobilisations fin période	Note 10	(779 549)	(426 852)
- Cessions d'immobilisations à la VR	Note 6	17 218	69 543
- Cessions anticipées d'immobilisations	Note 6	6 789 434	5 761 723
- Plus-values sur Cessions anticipées	Note 27	44 262	138 025
- Moins-values sur Cessions	Note 28	(2 462)	(5 934)
- Cessions d'immobilisations corporelles	Note 5	7 734	634
- Produits nets sur cessions d'immobilisations, autres que destinées à la location	Note 27	313	35 334
<u>Encaissements provenant de la cession</u>			
<u>d'immobilisations corporelles et incorporelles</u>		<u>6 503 801</u>	<u>5 883 689</u>

NOTE 35 : DECAISSEMENTS PROVENANT DE L'ACQUISITION D'IMMOBILISATIONS FINANCIERES

		2 003	2 002
- Titres de participation libérés au cours de l'exercice	Note 7	95 000	0
- Prêts accordés au personnel au cours de l'exercice		127 496	71 076
- Dépôts et cautionnements versés au cours de l'exercice	Note 7	0	0
- Autres créances accordées au cours de l'exercice	Note 7	562 645	
<u>Décaissements provenant de l'acquisition</u>			
<u>d'immobilisations financières</u>		<u>785 141</u>	<u>71 076</u>

NOTE 36 : ENCAISSEMENTS PROVENANT DE LA CESSION D'IMMOBILISATIONS FINANCIERES

		2 003	2 002
- Titres de participation cédés au cours de l'exercice	Note 7	3 037 200	75 000
- Titres immobilisés cédés au cours de l'exercice	Note 7	0	0
- Remboursements sur prêts au personnel		83 331	60 326
- Dépôts et cautionnements récupérés au cours de l'exercice	Note 7	0	18 748
- Charges nettes sur cessions de titres immobilisées	Note 28	(12 602)	(91 508)
- Produits nets sur cessions de titres immobilisées	Note 22	69 730	26 846
<u>Encaissements provenant de la cession</u>			
<u>d'immobilisations financières</u>		<u>3 177 659</u>	<u>89 412</u>

NOTE 37 : DIVIDENDES ET AUTRES DISTRIBUTIONS

		2 003	2 002
- Dividendes et tantièmes	Note 13	1 590 242	1 302 750
- Actionnaires, dividendes à payer en début de période	Note 18	3 909	23 492
- Actionnaires, dividendes à payer en fin de période	Note 18	(185 659)	(3 909)
- Prélèvements sur le fonds social	Note 13	(5 345)	(3 902)
<u>Dividendes et autres distributions</u>		<u>1 403 146</u>	<u>1 318 431</u>

NOTE 38 : AUTRES FLUX DE TRESORERIE

		2 003	2 002
- Produits à recevoir des tiers en début de période	Note 10	10 819	18 004
- Produits à recevoir des tiers en fin de période	Note 10	0	(10 819)
- Autres comptes débiteurs en début de période	Note 10	112	112

CIL-(Suite)-

- Autres comptes débiteurs en fin de période	Note 10	(289 088)	(112)
- Comptes d'attente en début de période	Note 10	40 303	24 704
- Comptes d'attente en fin de période	Note 10	(29 889)	(40 303)
- Placements monétaires en début de période	Note 11	25 000	103 700
- Placements monétaires en fin de période	Note 11	(392 142)	(25 000)
- Autres comptes créditeurs en début de période	Note 18	(1 295 232)	(1 224 114)
- Autres comptes créditeurs en fin de période	Note 18	138 883	1 295 232
- Concours bancaires courants en début de période	Note 19	(46 112 266)	(26 211 490)
- Concours bancaires courants en fin de période	Note 19	39 331 250	46 112 266
- Produits des placements (hors plus values de cessions)	Note 22	268 932	307 080
- Autres gains ordinaires	Note 27	5 670	43 683
- Autres pertes ordinaires	Note 28	<u>(4 576)</u>	<u>(1 413)</u>
<u>Autres flux de trésorerie</u>		<u>(8 302 224)</u>	<u>20 391 530</u>

**AVIS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR
LES ETATS FINANCIERS PROVISOIRES ARRETES AU 31/1202003**

- 1- En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre assemblée générale ordinaire du 7 mai 2002 et en application des dispositions de l'article 21 de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994, portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une revue limitée des états financiers provisoires de la Compagnie Internationale de Leasing « CIL » pour la période allant du premier janvier au 31 décembre 2003.
- 2- Cette revue a été effectuée conformément aux normes de révision comptable généralement admises en la matière et a comporté les vérifications que nous avons jugées nécessaires en la circonstance, et notamment celles consignées dans la note n°93-23 de la Banque Centrale de Tunisie et compte tenu des normes prudentielles définies par la circulaire n° 91-24 du 17 décembre 1991.
- 3- Notre examen a été planifié et réalisé en vue d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives et d'avoir, par conséquent, une base fiable à l'opinion ci-dessous exprimée.
- 4- Les états financiers ci-joints arrêtés au 31 décembre 2003 font apparaître un total du bilan de D : 170 396.662, et un bénéfice net de D : 1.755.540.
Ces états, ont été établis conformément aux dispositions du système comptable des entreprises et en respect avec les normes de division, de couverture des risques et de suivi des engagements, objet de la circulaire n° 91-24 de la Banque Centrale de Tunisie.
- 5- Sur la base de diligences accomplies, nous n'avons pas relevé d'éléments ou pris connaissance de faits pouvant affecter de façon significative les états financiers provisoires de la Compagnie Internationale de Leasing « CIL » arrêtés au 31 décembre 2003.

Tunis le, 28 janvier 2004

Le Commissaire Aux Comptes
FINOR